

NATIONS UNIES
ASSEMBLEE
GENERALE



Distr.
GENERALE

A/33/332
26 octobre 1978

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS/ESPAGNOL/
FRANCAIS/RUSSE



Trente-troisième session
Point 14 de l'ordre du jour

RAPPORT DE L'AGENCE INTERNATIONALE DE L'ENERGIE ATOMIQUE

Utilisation pacifique de l'énergie nucléaire aux fins du
développement économique et social

Rapport du Secrétaire général

TABLE DES MATIERES

	<u>Pages</u>
I. INTRODUCTION	3
II. REPONSES RECUES DES GOUVERNEMENTS	4
Allemagne, République fédérale d'	4
Argentine	4
Australie	5
Autriche	6
Barbade	6
Belgique	6
Danemark	8
Egypte	8
Espagne	9
Etats-Unis d'Amérique	9
Finlande	10
France	13
Inde	13

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Pages</u>
Irlande	14
Italie	15
Japon	15
Luxembourg	16
Mexique	17
Norvège	17
Pays-Bas	17
Pologne	18
Portugal	19
République démocratique allemande	19
République socialiste soviétique de Biélorussie	20
République socialiste soviétique d'Ukraine	21
Roumanie	21
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ..	23
Seychelles	24
Suède	24
Trinité-et-Tobago	25
Union des Républiques socialistes soviétiques	26
Yougoslavie	27

I. INTRODUCTION

1. Dans sa résolution 32/50 du 8 décembre 1977, concernant l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire aux fins du développement économique et social, l'Assemblée générale a notamment invité tous les Etats à envisager la possibilité de convoquer en temps opportun, sous les auspices d'organismes des Nations Unies, une ou plusieurs conférences internationales dans le but de promouvoir la coopération internationale dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, conformément aux objectifs de ladite résolution. En outre, elle a prié le Secrétaire général d'inviter tous les Etats à lui communiquer leurs vues, leurs observations et leurs suggestions concernant ces conférences et de faire rapport à ce sujet à l'Assemblée générale lors de sa trente-troisième session.

2. En application de cette résolution, le Secrétaire général a envoyé, le 15 juin 1978, une note verbale à tous les Etats pour les inviter à soumettre leurs vues, leurs observations et leurs suggestions sur la convocation d'une telle conférence. Au 12 octobre 1978, le Secrétaire général avait reçu 32 réponses. Il convient de noter que celles-ci n'émanent que d'un petit nombre des Membres de l'Organisation des Nations Unies et qu'elles ne portent pas toutes spécifiquement sur la convocation d'une telle conférence. Les réponses sont reproduites dans la deuxième partie du présent document. Il faut également noter que les activités en cours et prévues de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) sur l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire ont été mentionnées à plusieurs reprises dans ces réponses.

3. Le Secrétaire général estime qu'il est difficile de tirer des conclusions définitives sur la base des réponses reçues. Les renseignements figurant dans la deuxième partie du présent document sont soumis à l'Assemblée générale pour qu'elle les examine et qu'elle prenne toute mesure supplémentaire qu'elle pourrait juger nécessaire.

II. REPONSES RECUES DES GOUVERNEMENTS

ALLEMAGNE, REPUBLIQUE FEDERALE D'

/31 juillet 1978/

/Original : anglais/

1. La République fédérale d'Allemagne est favorable à une étroite coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire aux fins du développement économique et social, conformément aux objectifs de la résolution 32/50 de l'Assemblée générale. En outre, il importe, selon elle, qu'on tienne dûment compte, à cet égard, des travaux qui ont déjà été réalisés aux niveaux multilatéral et bilatéral, afin d'éviter la confusion, les retards ou les chevauchements d'activités. A ce sujet, la République fédérale d'Allemagne considère que :

a) L'AIEA est l'instance la plus qualifiée pour l'examen de cette question, compte tenu en particulier de la conférence qu'elle prévoit de réunir à Calzbourg en 1981. A ce propos, le gouvernement fédéral souscrit aux thèses que M. Eklund, directeur général de l'AIEA, a présentées dans l'allocution qu'il a prononcée, le 1er juin 1978, à l'occasion de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement;

b) Le Programme international actuel d'évaluation du cycle du combustible nucléaire (INFCE) vise également une grande partie du sujet de la résolution 32/50; il serait donc utile d'examiner l'état de la coopération internationale, compte tenu des conclusions de cette évaluation;

c) Une nouvelle conférence des parties chargées de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires aborderait également un grand nombre des points visés dans la résolution 32/50, à l'occasion de l'examen de l'article IV du Traité.

2. Compte tenu de ces considérations, la République fédérale d'Allemagne juge préférable qu'on renonce à organiser une conférence, comme proposé dans la résolution 32/50.

ARGENTINE

/9 août 1978/

/Original : espagnol/

1. Le Gouvernement argentin estime qu'il faudrait réaffirmer les principes énoncés au paragraphe 1 du dispositif de la résolution 32/50 et, pour ce qui est du paragraphe 4 de cette résolution, il suggère qu'une première conférence soit tenue sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies et que soit donc fixée la date à laquelle elle serait convoquée.

/...

2. Se référant aux observations faites par M. Eklund, Directeur général de l'AIEA, qui, le 1er juin 1978, à la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, a dit que la Conférence internationale sur l'énergie d'origine nucléaire et son cycle du combustible qui se tiendra à Salzbourg en 1981 pourrait servir les objectifs de la résolution 32/50, le Gouvernement argentin estime qu'il y a lieu de distinguer les objectifs énoncés dans la résolution 32/50 de ceux du Programme d'évaluation du cycle du combustible nucléaire (INFCE). Dans ce contexte, la proposition du Directeur général de l'AIEA ne semble donc pas appropriée, étant donné qu'il est impossible de prévoir, à l'heure actuelle, les résultats sur lesquels débouchera le programme susmentionné en 1981, et qu'on courrait le risque, d'autre part, d'institutionnaliser la confusion des objectifs de ce programme avec ceux de la résolution 32/50.

AUSTRALIE

/26 juillet 1978/

/Original : anglais/

1. L'Australie reconnaît pleinement l'importance des programmes d'énergie nucléaire dans la satisfaction des besoins énergétiques de nombreux pays. Elle souhaiterait que soit conclu, sur une base appropriée, un accord international aussi large que possible pour la gestion et l'exploitation des industries nucléaires. Le climat international de confiance qu'un tel accord établirait serait propice à une exploitation continue plus poussée de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.

2. La coopération internationale dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire a fait, ces dernières années, l'objet de nombreuses discussions dans les instances internationales - à l'Assemblée générale des Nations Unies et, en permanence, à l'Agence internationale de l'énergie atomique. C'est pour répondre au souci de la communauté internationale de promouvoir une large utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, sous réserve de l'application de mesures efficaces pour prévenir la prolifération des armes nucléaires, que le programme international d'évaluation du cycle du combustible nucléaire (INFCE) a été lancé en octobre 1977. L'étude de l'INFCE est actuellement en cours de réalisation. L'Australie estime que la communauté internationale devrait avoir la possibilité d'en évaluer les résultats de façon approfondie avant de décider s'il y a lieu d'organiser une nouvelle conférence destinée à promouvoir la coopération internationale dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. Il convient également de tenir compte du fait que la deuxième Conférence des parties chargées de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires doit avoir lieu en 1980.

3. L'Australie n'est donc pas favorable à la convocation, à l'heure actuelle, d'une conférence destinée à promouvoir la coopération internationale dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, car une telle conférence ferait double emploi avec les activités en cours et prévues dans ce domaine.

/...

AUTRICHE

/21 juillet 1978/
/Original : anglais/

1. L'Autriche est favorable, par principe, à toute mesure visant à établir un consensus et une coopération au niveau international dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, conformément aux objectifs des résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies; elle recommande donc que soient convoqués des conférences ou des congrès ouverts à tous les Etats Membres intéressés, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies.

2. A cet égard, l'Autriche a suivi avec intérêt et satisfaction les progrès réalisés par le Programme international d'évaluation du cycle du combustible nucléaire dans la recherche d'un tel consensus, et elle estime que les travaux de l'INFCE pourraient constituer une base utile pour la prise de décisions sur la promotion de l'application de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques lors d'une conférence organisée sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies.

BARBADE

/28 juillet 1978/
/Original : anglais/

1. Le Gouvernement barbadien appuie la convocation d'une ou de plusieurs conférences internationales visant à promouvoir la coopération internationale dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, conformément aux objectifs de la résolution 32/50 de l'Assemblée générale.

BELGIQUE

/3 août 1978/
/Original : français/

1. La Belgique a toujours marqué le plus grand intérêt à l'égard d'une coopération internationale étroite dans l'usage pacifique de l'énergie nucléaire aux fins du développement économique et social de tous les pays.

2. Toutefois, il semble important au Gouvernement belge qu'une telle coopération soit envisagée en tenant compte des travaux et des efforts déjà entrepris, tant dans le domaine multilatéral que bilatéral et que soit évité de multiplier indûment le nombre de conférences internationales sur un domaine même aussi vaste et aussi complexe que l'énergie nucléaire.

/...

3. A cet égard, le Gouvernement belge voudrait rappeler que l'AIEA lui semble être le cadre le plus indiqué pour discuter de ces sujets. Cette organisation internationale spécialisée convoque déjà chaque année plusieurs colloques ou symposiums techniques, ouverts à tous les Etats membres de l'Agence. Au surplus, elle a tenu à Salzbourg en 1977 une vaste conférence internationale et prévoit une rencontre similaire dans la même ville en 1981.
4. Par ailleurs, il y a lieu de noter que depuis l'automne 1977 se déroulent des études sur l'évaluation internationale du cycle du combustible nucléaire (INFCE) qui traitent des questions évoquées dans la résolution 32/50 et auxquelles tous les Etats qui le désirent participent.
5. Il paraît opportun au Gouvernement belge d'attendre la conclusion de cet exercice afin d'en examiner les résultats et d'apprécier, à la lumière de ces derniers, l'opportunité de convoquer éventuellement une conférence internationale pouvant offrir un intérêt pour tous les participants.

DANEMARK

/16 août 1978/

/Original : anglais/

1. Le Gouvernement danois estime qu'il faut déployer de toute urgence tous les efforts pour éviter que des pénuries d'énergie ne fasse obstacle au processus actuel de développement économique et social dans les pays industrialisés comme dans les pays en développement.
2. C'est pourquoi il faut attacher une grande importance à la Conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables qui sera sans doute convoquée en 1981.
3. Quant à l'énergie nucléaire, elle pourrait, de l'avis du Gouvernement danois, jouer un rôle important pour pallier les pénuries d'énergie prévisibles. Cependant, on ne saurait la considérer indépendamment des autres sources d'énergie, comme le précise la résolution 32/50 de l'Assemblée générale, l'objectif de l'utilisation de cette source d'énergie doit également être envisagé dans le contexte de la nécessité de prévenir la prolifération des armes nucléaires.
4. Des conférences internationales importantes consacrées à la question de l'énergie nucléaire, telles que l'INFCE et la Conférence des parties chargées de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, sont actuellement en cours ou doivent être convoquées, et le Gouvernement danois estime qu'il faudrait en attendre les résultats avant de convoquer une conférence internationale visant à promouvoir la coopération internationale dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire.
5. Le Gouvernement danois est d'avis que l'examen des questions visées dans la résolution 32/50 doit être confié à l'AIEA et qu'il faudrait donc attendre les résultats des deux conférences susmentionnées ainsi que ceux de la Conférence prévue par l'AIEA en 1981 avant d'envisager de convoquer une nouvelle conférence internationale.

EGYPTE

/27 septembre 1978/

/Original : anglais/

Le Gouvernement de la République arabe d'Egypte tient à souligner la nécessité de repousser à 1980 la convocation d'une conférence internationale visant à promouvoir la coopération internationale dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. On disposerait ainsi de suffisamment de temps pour la préparer de façon satisfaisante, effectuer les nombreuses études nécessaires et examiner les nombreuses activités pertinentes de l'AIEA.

/...

ESPAGNE

[14 juillet 1978]

[Original : espagnol]

Le Gouvernement espagnol a fait savoir qu'il était favorable à la réunion d'une conférence internationale sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies en vue de promouvoir la coopération internationale dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire.

ETATS-UNIS D'AMERIQUE

[4 août 1978]

[Original : anglais]

1. Les Etats-Unis sont toujours favorables au renforcement de la coopération dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'énergie atomique. Cela a été réaffirmé très récemment le 9 juin par l'Ambassadeur Young, à l'occasion d'une déclaration devant la Commission spéciale de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Nous pensons que la coopération nucléaire à des fins pacifiques doit tenir compte du caractère prioritaire des inquiétudes concernant la non-prolifération et que de telles considérations, loin de gêner la contribution de l'énergie nucléaire au développement économique et social, auront pour effet de la renforcer.
2. Les Etats-Unis se sont certes associés au consensus dont a bénéficié la résolution 32/50 lors de la 32ème session de l'Assemblée générale; toutefois, nous nous sommes inquiétés du caractère peu équilibré des documents pertinents au sujet des risques de prolifération associés à la poursuite du développement nucléaire. Toutefois, un tel développement ne pourra être assuré que par une coopération universelle en vue d'établir les conditions d'utilisation sans danger de l'énergie nucléaire.
3. En ce qui concerne les paragraphes 4 et 5 de la résolution, les Etats-Unis ne sauraient appuyer dans la conjoncture actuelle la réunion d'une telle Conférence. Nous ne croyons pas que ce que la résolution qualifie de "temps opportun" puisse s'appliquer à un proche avenir. En 1979, il faudra entreprendre de préparer la Conférence des parties chargées de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, qui doit se tenir en 1980.
4. Les discussions concernant cette très importante réunion fourniront amplement l'occasion de poursuivre un dialogue engagé "dans le but de promouvoir la coopération internationale dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire".
5. Le Programme international d'évaluation du cycle du combustible nucléaire (INFCE) est actuellement en cours de réalisation et se prolongera jusque vers la fin de 1979. C'est là un autre lieu de rencontre et d'échanges de vues sur le sujet de la résolution.

/...

6. La Conférence des Nations Unies sur la science et la technique, qui doit se tenir en 1979, fournira l'occasion d'examiner le problème d'ensemble des transferts de techniques au monde en développement - cadre général dans lequel s'inscrit le sujet de la résolution 32/50.

7. Les Etats-Unis estiment que l'AIEA et toutes les organisations régionales existantes constituent les meilleurs mécanismes multilatéraux de promotion de la coopération nucléaire à des fins pacifiques. L'AIEA continue d'offrir toute une gamme de programmes, de réunions et de conférences visant à favoriser les utilisations pacifiques de l'atome, en mettant particulièrement l'accent sur le monde en développement. La Conférence générale annuelle de l'AIEA, qui se tient chaque automne, offre un cadre à l'examen de cette question. Les pays en développement sont largement représentés au sein du Conseil des gouverneurs, ce qui leur permet d'exercer une influence considérable sur les programmes visant à satisfaire les besoins légitimes en énergie nucléaire des pays en développement. Nous pensons qu'une meilleure façon de promouvoir les objectifs de la résolution serait d'utiliser la seule institution internationale existante du système des Nations Unies ayant été créée dans ce but - l'AIEA.

8. Dans cet ordre d'idées, l'AIEA continue à donner suite au projet d'organiser une autre conférence à Salzbourg en 1981 dans le but d'examiner les options concernant le cycle du combustible nucléaire. Une telle conférence constituerait encore une instance où pourraient être examinés des problèmes semblables à ceux que soulève la résolution 32/50.

9. Franchement, il nous est difficile de voir comment les objectifs de la résolution 32/50 pourraient être servis par une conférence internationale quelconque qui se déroulerait sans que l'AIEA y joue un rôle majeur. En conséquence, les Etats-Unis estiment que si une conférence devait avoir lieu conformément à la résolution, elle devrait se tenir sous les auspices de l'AIEA.

10. La liste est longue des réunions et conférences ayant trait à la coopération nucléaire à des fins pacifiques qui viennent d'être énumérées, et ces conférences ont des chances d'absorber une bonne partie du temps et des ressources dont disposent les Etats, même les plus grands. Rien que pour cette raison, nous sommes persuadés que la conférence suggérée par la résolution ne correspond pas à une nécessité.

11. En conclusion, tout en appuyant les objectifs qu'une telle conférence devrait promouvoir, les Etats-Unis estiment qu'il existe suffisamment d'occasions adéquates de favoriser l'examen de ce problème dans un proche avenir et qu'une autre réunion du même ordre serait superflue et ferait double emploi.

FINLANDE

/10 août 1978/

/Original : anglais/

1. D'après les estimations actuelles des sources d'énergie existant dans le monde et des sources potentielles, la part des techniques nucléaires dans la production d'énergie devrait augmenter sensiblement dans le proche avenir. Dans un nombre

/...

croissant de pays, la demande en ce qui concerne les techniques, les installations et les matières nucléaires augmente de plus en plus. Chez les fournisseurs, l'élargissement du marché entraîne une concurrence commerciale de plus en plus vive. Comme les techniques nucléaires acquises à des fins pacifiques peuvent, quelles que soient les intentions de l'acquéreur, servir à fabriquer des explosifs nucléaires, la diffusion des techniques nucléaires comporte, en l'absence d'un système de garanties efficaces, un risque de prolifération. La mise au point et la diffusion des techniques utilisées pour des étapes particulièrement délicates du cycle du combustible nucléaire (enrichissement et retraitement) aggrave encore cette menace sur le plan qualitatif.

2. C'est pourquoi le problème de la prolifération des armes nucléaires et la question de la coopération internationale de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire doivent être considérés et examinés dans leur interdépendance.

3. De l'avis du Gouvernement finlandais, ce n'est pas l'existence de restrictions mais plutôt la crainte du danger imminent créé par la prolifération des armes nucléaires qui constitue la raison principale des divergences qui ont, dans certains cas, entravé la coopération internationale dans le domaine nucléaire. Pour dissiper cette crainte, il faudrait que tous les Etats adhèrent au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires ou, tout au moins, que tous les Etats qui ne sont pas parties au Traité acceptent d'autres arrangements concernant l'application de garanties à l'ensemble du cycle du combustible nucléaire qui fourniraient à la communauté internationale des assurances satisfaisantes contre les dangers de la prolifération, tout en garantissant à tous les Etats le libre accès, sans discrimination, aux utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire.

4. Considérant la non-prolifération et l'utilisation accrue de l'énergie nucléaire comme des objectifs complémentaires plutôt que contradictoires, la Finlande a formulé diverses propositions visant à renforcer le système de non-prolifération et insistant sur l'accès aux utilisations pacifiques des techniques nucléaires. C'est ainsi que la Finlande a toujours appuyé le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Dans un mémorandum adressé au Conseil des gouverneurs de l'Agence internationale de l'énergie atomique en juin 1976, elle a proposé un plan concernant le renforcement global des garanties de l'Agence (A/C.1/31/6). L'Assemblée générale a mentionné cette proposition dans la résolution 31/189 D qu'elle a adoptée à sa trente et unième session, le 21 décembre 1976. Cette résolution parrainée par la Finlande demandait à l'AIEA d'examiner toutes les suggestions pertinentes visant à renforcer le régime des garanties. A la trente-deuxième session de l'Assemblée générale, la Finlande a présenté le projet de résolution 32/87 F qui traitait, de manière globale, les problèmes de la non-prolifération et de la fourniture de techniques, matières et installations nucléaires répondant aux besoins mondiaux en énergie, aux fins de promouvoir les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Le fait que ce projet ait reçu l'appui d'une majorité écrasante indique clairement, de l'avis du Gouvernement finlandais, qu'on peut et doit s'efforcer de parvenir à un accord international sur ces questions dans le cadre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

/...

5. Le Gouvernement finlandais a accueilli avec satisfaction la proposition relative à un Programme international d'évaluation du cycle du combustible nucléaire visant à promouvoir l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire sans risque de prolifération. Le Gouvernement finlandais considère en particulier que le Programme doit contribuer à éliminer les difficultés résultant de la mise au point de techniques de retraitement et des perspectives d'économies de plutonium, et à analyser les possibilités de mettre au point d'autres techniques et cycles du combustible qui résisteraient mieux à la prolifération que ceux d'aujourd'hui. La Finlande attend avec intérêt les résultats du Programme.

6. La deuxième Conférence des parties chargées de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, qui doit se tenir en 1980, permettra de procéder à une évaluation globale de l'état de la non-prolifération et de la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques des techniques nucléaires, comme prévu par le Traité. Le Gouvernement finlandais est d'avis qu'il convient de préparer soigneusement cette conférence afin de renforcer davantage le système de non-prolifération.

7. Dans le domaine de l'énergie nucléaire et du cycle du combustible nucléaire, la Conférence internationale sur l'énergie d'origine nucléaire et son cycle du combustible, organisée par l'Agence internationale de l'énergie atomique, à Salzbourg, en mai 1977, a permis d'examiner les perspectives dans le domaine de l'énergie nucléaire. Compte tenu de l'expérience qu'elle a acquise à la Conférence de Salzbourg, l'Agence a envisagé la possibilité d'organiser une réunion analogue au début des années 80.

8. De l'avis du Gouvernement finlandais, il conviendrait de tenir compte des observations exposées ci-dessus pour l'examen de la question de la convocation d'une conférence internationale, ainsi qu'il est proposé au paragraphe 4 de la résolution 32/50 de l'Assemblée générale. Pour qu'une telle conférence soit utile, il serait extrêmement important qu'elle soit organisée en temps opportun et convenablement préparée. On pourrait décider de convoquer la conférence envisagée une fois qu'on aurait eu connaissance des résultats des travaux des instances susmentionnées. Si on décidait d'organiser cette conférence, il faudrait coordonner ses travaux avec les activités de l'Agence internationale de l'énergie atomique et faire en sorte que celle-ci participe à sa préparation.

FRANCE

27 juillet 1978

Original : français

1. Le Gouvernement français fait siens les principes énoncés dans la résolution 32/50, notamment l'importance de l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, le droit pour chaque Etat de mettre au point son programme d'utilisation pacifique des techniques nucléaires, l'accès sans discrimination de tous les Etats aux techniques, matériel et matières nécessaires à l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire et la nécessité d'assujettir la coopération internationale dans ce domaine à un système de garanties internationales. Le Gouvernement français rappelle cependant la responsabilité statutaire qui incombe à l'Agence internationale de l'énergie atomique en matière d'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. D'ailleurs cette institution universelle, depuis sa création, a convoqué de multiples réunions spécifiques sur ce thème dont la dernière en date s'est tenue à Salzbourg en 1977 et dont la prochaine devrait se tenir dans la même ville en 1981.

2. D'autre part, depuis l'automne 1977, se déroulent des études sur l'évaluation internationale du cycle du combustible nucléaire (INFCE) qui traitent des questions évoquées dans la résolution 32/50 et auxquelles tous les Etats intéressés ont été invités à prendre part.

3. Il apparaît donc que de nombreuses instances connaissent ou sont appelées à connaître des problèmes de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. Dans ces conditions, le Gouvernement français n'estime pas qu'il y ait lieu, pour l'instant, d'envisager la convocation, sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, d'une conférence sur ce même thème, qui n'apporterait pas de contribution vraiment nouvelle à la solution des questions évoquées dans la résolution 32/50 et qui ne pourrait que préjuger des études déjà entreprises par ailleurs.

INDE

1er septembre 1978

Original : anglais

1. L'Inde a toujours attaché une grande importance à l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire aux fins du développement économique et social, ainsi qu'à la promotion de la coopération internationale dans ce domaine.

2. Compte tenu de ces considérations, l'Inde appuie énergiquement l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA); elle s'est toujours efforcée de replacer à leur juste niveau les fonctions de réglementation, tout en l'aidant à promouvoir la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, en particulier en ce qui concerne l'assistance technique aux pays en développement. L'Inde est fermement convaincue que l'Agence est l'instance qui contribuera le mieux à la réalisation des objectifs fixés

/...

par l'Assemblée générale dans sa résolution 32/50, étant donné qu'elle demeure l'instrument international le plus efficace dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. La question de la convocation d'une ou de plusieurs conférences internationales visant à promouvoir la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire devrait donc être examinée dans le cadre de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

IRLANDE

[28 août 1978]

[Original : anglais]

1. L'Irlande est favorable à une coopération internationale étroite en matière d'approvisionnement en énergie nucléaire à des fins pacifiques, conformément à la résolution 32/50 de l'Assemblée générale. En tant que partie au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et membre de l'Agence internationale de l'énergie atomique, elle a participé activement à la coopération dans ce domaine et estime nécessaire de la renforcer. Elle pense toutefois qu'il serait souhaitable à l'avenir de tenir compte dans le cadre de cette coopération des travaux qui ont déjà été réalisés dans ce domaine, sur le plan multilatéral et bilatéral, et elle considère que la tenue d'une conférence des Nations unies ainsi qu'il est proposé dans la résolution 32/50, ferait double emploi avec les travaux en cours dans le cadre d'autres instances.
2. L'Irlande estime que la coopération internationale dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire devrait s'inscrire dans le cadre de l'Agence internationale de l'énergie atomique.
3. La Conférence que l'AIEA prévoit d'organiser à Salzbourg en 1981 offrira une occasion privilégiée d'examiner cette question sous tous ses aspects. Le Programme international d'évaluation du cycle du combustible nucléaire qui est en cours d'exécution permettra un échange de vues à l'échelle internationale sur tous les aspects de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire.
4. La deuxième Conférence des parties chargées de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires qui doit avoir lieu en 1980 étudiera un grand nombre des questions visées par la résolution 32/50 lorsqu'elle abordera l'article IV du Traité.
5. Compte tenu des considérations susmentionnées, l'Irlande n'est convaincue ni de la nécessité ni de l'opportunité de convoquer une conférence spéciale dans le cadre du système des Nations Unies, comme il est proposé dans la résolution 32/50.

/...

ITALIE

/2 août 1978/

/Original : anglais/

1. Le Gouvernement italien appuie les objectifs généraux énoncés dans la résolution 32/50 de l'Assemblée générale, et notamment l'instauration d'une coopération internationale plus étroite dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, mais il pense que les problèmes qui se posent à cet égard sont déjà examinés par les instances internationales compétentes, en particulier l'Agence internationale de l'énergie atomique et le Programme international d'évaluation du cycle du combustible nucléaire.

2. En conséquence, le Gouvernement italien estime que pour éviter toute confusion et tout chevauchement d'activités, il conviendrait de ne pas prévoir de tenir une nouvelle conférence internationale du type de celle qui est envisagée dans la résolution 32/50 au moins tant que les études entreprises dans le cadre du Programme international d'évaluation du cycle du combustible nucléaire n'ont pas été terminées et qu'on n'en a pas évalué les résultats ni tant que la Conférence que l'AIEA doit tenir à Salzbourg en 1981 n'a pas achevé ses travaux.

3. Le Gouvernement italien estime en outre que tout nouvel effort entrepris dans le but d'assurer un développement plus équilibré et plus sûr de l'énergie atomique à des fins pacifiques dans les Etats non dotés d'armes nucléaires devrait être axé sur la préparation minutieuse de la Conférence des parties chargées de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, qui est prévue pour 1980 et au cours de laquelle la plupart des questions dont devrait traiter la conférence envisagée au paragraphe 4 de la résolution 32/50 seront en fait examinées.

JAPON

/4 août 1978/

/Original : anglais/

1. Le Gouvernement japonais est conscient de l'importance que revêt la coopération internationale pour la promotion de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire et participe activement aux études entreprises par les instances pertinentes, telles que l'AIEA et le Programme international d'évaluation du cycle du combustible nucléaire, en vue d'accroître cette coopération.

2. Le Gouvernement japonais est d'avis toutefois que tous les Etats intéressés devraient continuer à axer leurs efforts sur la réalisation des études susmentionnées. Le fait de convoquer une conférence internationale sous les auspices des Nations Unies dans le même but, avant de connaître tous les résultats de ces études, risquerait de conduire à un chevauchement des efforts entrepris à l'échelon international. Si louable que soit l'intention dont procède cette proposition, le Gouvernement japonais n'est pas favorable à la tenue d'une telle conférence.

/...

LUXEMBOURG

/19 septembre 1978/

/Original : français/

Le Gouvernement luxembourgeois n'a pas d'observations à présenter en ce qui concerne la résolution 32/50 de l'Assemblée générale intitulée "Utilisation pacifique de l'énergie nucléaire aux fins du développement économique et social".

/...

MEXIQUE

Original : espagnol

31 août 1978

1. Le Gouvernement mexicain est favorable à la tenue, sous les auspices d'organismes des Nations Unies, d'une ou de plusieurs conférences internationales dans le but de promouvoir la coopération internationale dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, conformément aux objectifs de la résolution 32/50 de l'Assemblée générale.

2. A cet égard, le Gouvernement mexicain estime qu'il y aurait lieu, avant de tenir lesdites conférences, de constituer un groupe de travail composé de représentants d'un certain nombre d'Etats membres de l'Agence internationale de l'énergie atomique, choisis sur la base d'une répartition géographique équitable, qui serait chargé de préparer, entre autres choses, un projet de convention sur l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire aux fins du développement économique et social; ce projet de convention pourrait être soumis ultérieurement à l'examen et à l'approbation de la conférence internationale en question.

NORVEGE

Original : anglais

24 août 1978

1. Le Gouvernement norvégien est d'avis que l'on devrait attendre les résultats du Programme d'évaluation internationale du cycle du combustible nucléaire et de la Conférence des parties chargées de l'examen du Traité sur la non-prolifération, ainsi que ceux de la Conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables et la Conférence de l'AIEA prévue pour 1981 avant de prendre une décision sur la question de la convocation d'une conférence des Nations Unies sur l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire.

2. En outre, le Gouvernement norvégien estime qu'une telle conférence, si l'on décide de la tenir, devrait avoir lieu sous les auspices de l'AIEA.

PAYS-BAS

Original : anglais

27 juillet 1978

1. Les Pays-Bas sont favorables à une étroite coopération internationale dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. En tant que partie au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et membre de l'Agence Internationale de l'énergie atomique, les Pays-Bas ont souscrit à ce principe. Ils reconnaissent qu'il convient de développer davantage cette coopération et

/...

appuieront activement les nouvelles formes de coopération et de contrôle au niveau international dans ce domaine en vue de parvenir à un nouveau consensus international sur l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire.

2. La coopération internationale dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire aux fins du développement économique et social devrait s'inscrire dans le cadre du système de garanties de l'AIEA.

3. Les Pays-Bas ont examiné s'il convient de convoquer dans un proche avenir, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, une ou plusieurs conférences internationales, comme il est proposé dans la résolution 32/50. Ils ont estimé qu'au stade actuel, une telle conférence ferait double emploi avec les activités multilatérales entreprises dans ce domaine. A cet égard, les Pays-Bas formulent les observations suivantes :

a) L'instance appropriée pour examiner cette question est l'AIEA sans compter toutes les autres réunions organisées sous les auspices de l'AIEA, la Conférence que l'Agence doit tenir à Salzbourg en 1981 offre toutes les possibilités voulues pour procéder à un examen détaillé de la question;

b) Le Programme international d'évaluation du cycle du combustible nucléaire (INFCE) qui se déroule actuellement, offre une occasion privilégiée de procéder à un échange de vues systématique en ce qui concerne tous les aspects de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire;

c) Une grande partie des discussions qui auront lieu à la deuxième Conférence des parties chargées de l'examen du Traité sur la non-prolifération, qui se tiendra en 1980, sera sans nul doute consacrée à la coopération internationale dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire.

4. Compte tenu de ces considérations, les Pays-Bas sont parvenus à la conclusion qu'il n'est pas nécessaire de tenir une conférence comme il est envisagé dans la résolution 32/50, et qu'il est préférable de ne pas tenir une telle conférence dans le cadre du système des Nations Unies.

POLOGNE

Original : anglais

24 juillet 1978

1. De l'avis du Gouvernement de la République populaire de Pologne, la convocation, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, d'une conférence visant à promouvoir la coopération internationale dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire pourrait contribuer à élargir et à intensifier cette coopération. Une telle conférence, préparée de façon adéquate, pourrait constituer un vaste forum international aux fins d'un examen d'ensemble des nouvelles

/...

possibilités et initiatives, et permettrait aussi de procéder à une analyse globale des difficultés et des obstacles existant actuellement dans ce domaine, en vue de trouver un moyen de les surmonter.

2. Cette mesure se justifie par l'intérêt croissant que prend l'énergie nucléaire, qui représente déjà actuellement une source d'énergie importante et qui jouera un rôle encore plus essentiel à l'avenir. Une telle conférence pourrait également tracer les grandes orientations à suivre pour canaliser les efforts mondiaux en vue d'une nouvelle intensification de la coopération internationale.

3. Néanmoins, de l'avis du Gouvernement polonais, il serait prématuré de préjuger d'emblée de la nécessité de tenir une série de conférences, étant donné que le succès de cette entreprise dépendra en premier lieu de la bonne volonté des participants. Faute du climat voulu, la convocation, même renouvelée, de réunions et de conférences onéreuses ne saurait donner les résultats escomptés.

PORTUGAL

[Original : anglais]

[29 août 1978]

Le Gouvernement portugais est favorable à la convocation en temps opportun, sous les auspices d'organismes des Nations Unies, d'une ou de plusieurs conférences internationales visant à promouvoir la coopération internationale dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, conformément aux objectifs du paragraphe 4 de la résolution 32/50 de l'Assemblée générale sur l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire aux fins du développement économique et social.

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE ALLEMANDE

[Original : anglais]

[22 septembre 1978]

1. De l'avis de la République démocratique allemande, l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire a un rôle important à jouer dans le développement économique, scientifique et technique et peut contribuer à améliorer le bien-être des peuples.

2. Les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire ont déjà été considérablement facilitées par les échanges internationaux. A cet égard, la garantie de la sécurité des peuples revêt une importance particulière. Tout comme les autres pays, la République démocratique allemande préconise le renforcement du régime de la non-prolifération des armes nucléaires. C'est en effet le seul moyen de faire en sorte que la coopération internationale ne soit pas orientée vers la mise au point et la prolifération des armes nucléaires, ce qui nuirait gravement à l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire.

/...

3. Voilà les considérations qui déterminent la position de la République démocratique allemande concernant la convocation d'une conférence des Nations Unies sur la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire.

4. Il convient de rappeler que le système des Nations Unies dispose déjà d'une organisation internationale compétente dans ce domaine - l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) - qui a une vaste expérience des applications pratiques de l'énergie nucléaire au profit des peuples, ainsi que de la réunion de conférences internationales sur ce sujet.

5. Il semblerait logique d'organiser la conférence internationale en question dans le cadre de l'Agence internationale de l'énergie atomique, et de confier à celle-ci le soin de la préparer et de la convoquer.

REPUBLIQUE SOCIALISTE SOVIETIQUE DE BIÉLORUSSIE

/Original : russe/

/5 septembre 1978/

1. Il est notoire que la RSS de Biélorussie participe activement, au sein de l'Agence internationale de l'énergie atomique, aux travaux visant à promouvoir l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, et qu'elle fait part de son expérience et de ses connaissances dans ce domaine aux autres pays.

2. La RSS de Biélorussie, qui préconise le renforcement du système destiné à prévenir la prolifération des armes nucléaires, est disposée à continuer à coopérer dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire aux fins du développement économique et social, pour le maintien de la paix, de la santé et du bien-être dans le monde.

3. S'agissant de la question de la convocation d'une conférence internationale sur l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire aux fins du développement économique et social dans le but de promouvoir la coopération internationale dans ce domaine, la RSS de Biélorussie estime qu'il serait rationnel et souhaitable de confier tous les travaux relatifs à la préparation et à la conduite d'une telle conférence à une institution spécialisée compétente du système des Nations Unies, telle que l'Agence internationale de l'énergie atomique. L'AIEA est dotée des structures appropriées à cette fin et possède une longue expérience de l'organisation de conférences internationales similaires.

4. Pour ce qui est de l'opportunité de la convocation d'une conférence sur la coopération internationale dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, il y a lieu de prendre également en considération le Programme international d'évaluation du cycle du combustible nucléaire qui est actuellement en cours et dont les résultats et les conclusions devront être étudiés soigneusement afin que l'on puisse trouver les moyens les plus efficaces de coopération dans le domaine nucléaire.

/...

REPUBLIQUE SOCIALISTE SOVIETIQUE D'UKRAINE

/5 septembre 1978/

/Original : russe/

1. La RSS d'Ukraine appuie activement une large coopération internationale pour ce qui est de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire et de l'échange de données d'expérience et de connaissances scientifiques et techniques dans ce domaine, de façon à ce que les résultats de cette coopération puissent servir la cause du développement économique et social des peuples, ainsi que le renforcement de la paix et de la sécurité dans le monde. Renforcer encore le régime international pour la prévention de la prolifération d'armes nucléaires et améliorer le système de garanties de l'utilisation pacifique de matières nucléaires, conformément aux fonctions confiées à l'Agence internationale de l'énergie atomique aux termes du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, contribuerait pour beaucoup à ce processus.
2. C'est également dans ce contexte que la RSS d'Ukraine envisage la question de la convocation d'une conférence internationale chargée de promouvoir la coopération internationale dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire.
3. Comme on le sait, ces questions relèvent de la compétence de l'Agence internationale de l'énergie atomique, qui dispose de l'appareil organisationnel approprié et d'une large expérience dans l'organisation de réunions internationales sur l'utilisation pacifique de l'énergie atomique. En conséquence, nous estimons qu'il est souhaitable de confier tout le travail pratique qu'entraînent la préparation et la conduite d'une telle conférence à l'Agence.
4. En même temps, il faut tenir compte du fait que pour que, le moment venu, les travaux d'une conférence internationale sur les questions relatives à l'utilisation pacifique de l'énergie atomique soient couronnés de succès, il serait très important de terminer les travaux en cours sur l'évaluation internationale du cycle du combustible nucléaire, dont les conclusions et recommandations permettront de trouver les meilleurs moyens d'instaurer la coopération dans le domaine nucléaire.

ROUMANIE

/22 septembre 1978/

/Original : français/

A. Considérations générales

1. Le développement économique et social de tous les pays constitue à l'époque contemporaine une exigence de base de l'instauration d'un nouvel ordre économique et politique international qui réclame un large accès, de tous les Etats, sans discriminations et sans entraves, à l'ensemble des conquêtes scientifiques et techniques, y compris aux réalisations obtenues dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire.

/...

2. La résolution 32/50 de l'Assemblée générale concernant l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire aux fins du développement économique et social initiée et soutenue par un groupe de pays en développement, parmi lesquels la Roumanie, répond à une nécessité aiguë, celle de l'accélération du développement économique et social des pays en développement, processus à la réalisation duquel une importante contribution peut être apportée par le renforcement de la coopération dans le domaine de l'emploi de l'énergie nucléaire et des technologies nucléaires à des fins pacifiques.

3. La République socialiste de Roumanie soutient l'idée de la convocation et de l'organisation sous les favorables auspices de l'ONU d'une conférence internationale pour la promotion de la coopération internationale dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, en considérant que la coopération internationale représente l'une des conditions essentielles du développement de chaque nation.

4. La promotion avec esprit de suite et le développement constant de ses relations avec tous les Etats, sans distinction de régime social, sur la base des principes du respect de l'indépendance et de la souveraineté nationale, de la parfaite égalité en droits, de la non-ingérence dans les affaires intérieures, de l'avantage mutuel, ainsi que la participation active à l'échange de valeurs matérielles et spirituelles, sont des constantes de la politique extérieure de la Roumanie socialiste.

5. En tant que pays socialiste en voie de développement, décidé à utiliser l'énergie nucléaire pour la réalisation de ses programmes de développement économique et social, la Roumanie se prononce avec fermeté pour des mesures qui garantissent l'accès, sans entraves et dans des conditions avantageuses, de tous les Etats aux technologies de pointe des applications pacifiques de l'énergie nucléaire. Selon la Roumanie, l'utilisation à des fins pacifiques de l'énergie nucléaire représente un droit inaliénable, inséparablement lié au droit au développement des nationaux, en tant qu'expression de leur souveraineté et indépendance.

6. La conférence des Nations Unies pour la promotion de la coopération internationale dans le domaine de l'utilisation à des fins pacifiques de l'énergie nucléaire est appelée, dans la conception de la Roumanie, à contribuer à réaffirmer et à stimuler la volonté politique des Etats d'agir de telle sorte que les applications pacifiques de l'énergie nucléaire deviennent des composantes essentielles des programmes d'élévation du niveau économique et social des peuples, de réduction graduelle et d'élimination progressive des décalages et du sous-développement.

7. Une pareille conférence est d'autant plus nécessaire que sous le prétexte de la prévention de la prolifération des armes nucléaires s'accroissent les tendances de limitation du transfert des matériaux, équipements et technologies nucléaires.

B. Ordre du jour provisoire

8. La Roumanie considère qu'au centre de l'attention de la Conférence devront se situer des problèmes concernant :

a) Les mesures destinées à faciliter l'accès aux applications pacifiques de l'énergie nucléaire;

/...

b) L'augmentation substantielle de l'assistance octroyée aux pays en développement;

c) Les fournitures de matériaux et d'équipements nucléaires nécessaires à la réalisation et au fonctionnement normal des objectifs économiques des pays non dotés d'armes nucléaires;

d) Le transfert large, sans entraves, de technologies nucléaires.

9. L'ordre du jour provisoire de la conférence, dont la mise au point devra avoir lieu durant le processus de préparation de la Conférence par consultations entre tous les pays intéressés, devrait être dressé de telle manière qu'il offre la possibilité de débattre, négocier et mettre au point, corrélativement des mesures visant les objectifs ci-dessus énoncés.

C. Date et durée de la conférence

10. Le Gouvernement roumain estime qu'il serait convenable que lors de la trentetroisième session de l'Assemblée générale une décision soit adoptée concernant la date de convocation de la conférence et la mise en train des mesures d'organisation, à caractère préliminaire, afin qu'on puisse entamer les préparatifs pratiques pour son ouverture le plus tôt possible.

11. La durée optimale de la conférence devra être convenue soit durant les préparatifs soit dans le cadre même de la conférence en tenant compte du temps nécessaire à remplir le mandat qui lui a été confié.

D. Procédure à adopter afin d'effectuer les travaux préparatoires

12. Les modalités concrètes de préparation de la conférence mondiale, le forum qui sera délégué à cet effet et ses procédures de travail devront être convenus dans le cadre de consultations à caractère ample, entre tous les Etats.

13. Le Gouvernement de la République socialiste de Roumanie considère qu'il est essentiel d'assurer les prémisses appropriées afin que tous les Etats puissent effectivement participer à toutes les étapes de préparation de la conférence mondiale pour la promotion de la coopération internationale dans le domaine de l'utilisation à des fins pacifiques de l'énergie nucléaire.

14. Le Gouvernement roumain exprime sa conviction que d'autres Etats encore appuyeront la convocation et l'organisation de cette importante réunion appelée à élargir, dans les conditions internationales actuelles, les applications pacifiques de l'énergie nucléaire et à devenir un catalyseur de la coopération entre Etats dans le domaine nucléaire.

ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD

/1er août 1978/

/Original : anglais/

Le Gouvernement de Sa Majesté est favorable à une étroite coopération internationale dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire aux

/...

fins du développement économique et social, conformément aux objectifs de la résolution 32/50 de l'Assemblée générale des Nations Unies. En outre, pour le Royaume-Uni, il importe qu'une telle coopération soit entreprise en tenant dûment compte des travaux déjà accomplis à titre multilatéral et bilatéral dans ce domaine si l'on veut éviter tout risque de confusion, de retard ou de gaspillage par double emploi. A cet égard, le Royaume-Uni estime que :

a) L'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) constitue l'instance appropriée pour tout débat sur ce sujet, particulièrement dans la perspective de la Conférence de l'AIEA prévue pour 1981 à Salzbourg.

b) Le programme international d'évaluation du cycle du combustible nucléaire (INFCE) actuellement en cours coïncide également sur de nombreux points avec la résolution 32/50 et il vaudrait donc la peine d'examiner l'état de la coopération internationale dans le contexte des conclusions de l'évaluation;

c) Une nouvelle conférence pour l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires serait également amenée à tenir largement compte de la résolution 32/50 lors de l'examen de l'article IV du Traité.

Au vu de ces considérations, le Royaume-Uni conclut qu'une étroite coopération dans ce domaine ne nécessite pas la réunion d'une conférence extraordinaire au sein du système des Nations Unies comme l'envisage la résolution 32/50 de l'Assemblée générale.

SEYCHELLES

12 juillet 1978

Original : anglais

Le Gouvernement des Seychelles appuie en principe la convocation de conférences internationales sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies en vue de promouvoir la coopération internationale dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, conformément à la résolution 32/50; il regrette de ne pouvoir inviter une telle conférence à se réunir aux Seychelles, qui sont entièrement dénucléarisées et ne disposent pas de la moindre connaissance technique dans le domaine nucléaire.

SUEDE

5 septembre 1978

Original : anglais

Les questions relatives à l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques doivent être examinées compte tenu des autres sources d'énergie et dans le contexte des risques que cause la prolifération d'armes nucléaires. Par conséquent, la proposition tendant à convoquer une conférence des Nations Unies sur l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire aux fins du développement économique et social doit être examinée compte tenu de la convocation proposée

/...

d'une deuxième conférence des parties chargées de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 1980, ainsi que de la convocation éventuelle d'une conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables en 1981 ou 1982.

Il serait utile d'attendre les décisions concernant ces deux conférences avant d'examiner plus avant la question soulevée au paragraphe 4 de la résolution 32/50 de l'Assemblée générale.

TRINITE-ET-TOBAGO

/15 septembre 1978/

/Original : anglais/

La Trinité-et-Tobago appuie la convocation en temps opportun, sous les auspices d'organismes des Nations Unies, d'une ou de plusieurs conférences internationales, dans le but de promouvoir la coopération internationale dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, conformément aux objectifs de la résolution susmentionnée.

/...

UNION DES REPUBLIQUES SOCIALISTES SOVIETIQUES

/Original : russc/

/10 août 1978/

1. L'Union soviétique, comme chacun le sait, coopère activement et fructueusement avec de nombreux pays pour ce qui est de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. Le Gouvernement soviétique a déclaré à maintes reprises qu'il était prêt à continuer à développer cette coopération, afin que, grâce aux avantages de l'utilisation pacifique de l'énergie atomique, on puisse faire avancer la cause du développement économique et social des peuples et celle du maintien de la paix, de la santé et du bien-être dans le monde entier.

2. A cet égard, nous souhaitons faire observer que L. I. Brejnev, secrétaire général du Comité central du parti communiste de l'Union soviétique, président du Présidium du Soviet suprême de l'URSS, dans son message aux délégués à la vingt-et-unième session de la Conférence générale de l'Agence internationale de l'énergie atomique, a déclaré :

"Notre pays, qui fait grand usage de l'énergie de l'atome à des fins créatrices, est disposé à partager toute sa richesse d'expérience et de connaissances scientifiques et techniques dans ce domaine pour promouvoir le progrès de l'humanité. En préconisant le développement de l'utilisation pacifique de l'énergie atomique, l'Union soviétique est fermement décidée, avec d'autres Etats, à renforcer par tous les moyens possibles le régime international pour la prévention de la prolifération des armes nucléaires. Il faut faire tout le possible pour veiller à ce que l'échange international de techniques nucléaires, qui a pour résultat l'établissement d'un potentiel nucléaire scientifique, technique et industriel dans nombre de pays, ne devienne pas un moyen de prolifération d'armes nucléaires."

3. C'est également de ces principes que s'inspire l'URSS lorsqu'elle examine la question de la convocation d'une conférence internationale chargée de promouvoir la coopération internationale dans l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire.

4. Nous partons du fait que dans le système des Nations Unies, tous les aspects des problèmes liés à l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire sont traités, conformément à son statut, par une institution spécialisée aussi compétente et faisant autant autorité que l'Agence internationale de l'énergie atomique. Par conséquent, à notre avis, il serait logique et extrêmement souhaitable de confier à cette agence tout le travail pratique qu'entraînent la préparation et la conduite d'une telle conférence. L'AIEA dispose de l'appareil organisationnel approprié à cette fin et dispose également d'une riche expérience pour qui est de l'organisation d'une conférence internationale sur l'utilisation pacifique de l'énergie atomique. Il suffit à cet égard de rappeler le succès qu'a remporté l'Agence en mai 1977 lorsqu'elle a organisé à Salzbourg (Autriche) une conférence sur l'énergie d'origine nucléaire et son cycle du combustible, qui a suscité un intérêt général parmi nombre de pays, tant les pays très avancés dans le domaine atomique que les pays en développement.

/...

5. En même temps, lorsqu'on examine la question de savoir s'il est souhaitable de convoquer, à un moment donné, une conférence consacrée à la coopération internationale dans l'utilisation pacifique de l'énergie atomique, il convient également de tenir compte du fait que l'on travaille actuellement à une évaluation internationale du cycle du combustible nucléaire et que nombre de spécialistes dans le domaine nucléaire participent à ces travaux. Naturellement, les recommandations et conclusions qui pourront être formulées lorsque cette évaluation sera terminée devront être analysées et étudiées soigneusement aux fins de trouver les moyens optimaux d'instaurer la coopération dans le domaine nucléaire.

YUGOSLAVIE

/Original : anglais/

/13 juillet 1978/

1. Ces derniers temps, le monde a constaté avec une grande inquiétude que les sources d'énergie traditionnelles sont en train de s'épuiser rapidement et qu'il est donc devenu indispensable d'en exploiter de nouvelles. Un grand nombre de pays développés, ainsi que certains pays en développement, ont pratiquement épuisé leurs sources d'énergie actuelles et ont été contraints de recourir à l'emploi de nouvelles sources d'énergie. La seule source d'énergie nouvelle dont les possibilités aient été explorées et qui soit déjà largement utilisée est l'énergie nucléaire. Pour ce qui est des autres sources d'énergie on en est encore au stade de la recherche.

2. Par conséquent, étant donné la crise de l'énergie et la rareté des sources d'énergie traditionnelles, l'énergie nucléaire est devenue un facteur essentiel de la poursuite du développement énergétique. Sans le recours à l'énergie nucléaire, le développement économique et social de manière générale est impensable. Les puissances nucléaires et d'autres pays développés ont déjà constitué, ou sont en train de constituer rapidement, leur capacité nucléaire. Ils se sont ainsi assuré un grand avantage économique sur tous les autres pays, en particulier sur les pays en développement. S'agissant des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, les pays en développement dépendent dans une grande mesure des pays développés, en particulier des grandes puissances nucléaires.

3. Or les pays développés, qui sont les principaux producteurs et exportateurs de techniques et de combustibles nucléaires, ont de fait eu tendance à institutionnaliser leur position privilégiée dans le domaine de l'énergie nucléaire en constituant des groupements étroits, comme par exemple le Club de Londres. Une telle politique suscite évidemment la résistance des pays qui voient dans l'emploi de l'énergie nucléaire un moyen de résoudre leurs problèmes énergétiques. Tel est en particulier le cas des pays en développement.

/...

4. Semblable attitude représente une sérieuse tentative de limiter le droit des pays au développement indépendant de la technologie nucléaire à des fins pacifiques, au libre usage de leurs propres ressources, à l'association et à la coopération avec d'autres pays dans ce domaine, etc. Tout cela peut avoir et, de fait, a un effet négatif sur les relations internationales en général.

5. Très souvent on justifie ce genre de politique en arguant de la nécessité d'empêcher la prolifération des armes nucléaires. La Yougoslavie, comme beaucoup d'autres pays, a constamment appelé l'attention sur ce problème d'une importance capitale et sur la nécessité impérieuse d'y apporter une solution. Mais on s'accorde généralement à reconnaître que le problème n'est pas technique mais politique. C'est donc seulement par des voies politiques qu'il peut être résolu efficacement et de façon durable.

6. De l'avis du Gouvernement yougoslave, la solution consisterait à ce que tous les pays acceptent, sur la base de l'égalité, de ne pas disséminer ni mettre au point des armes nucléaires et à ce que les Etats dotés d'armes nucléaires renoncent à accumuler des armes atomiques. Aucune politique de lutte contre la prolifération ne devrait avoir pour effet de restreindre le transfert des techniques nucléaires et d'aggraver, ainsi, l'inégalité dans le domaine de l'énergie nucléaire. Pareille politique aurait inévitablement des résultats contraires aux objectifs déclarés de la communauté internationale.

7. Restreindre de quelque façon que ce soit le transfert des techniques et de la technologie nucléaire élargirait encore l'écart entre pays développés et pays en développement. Cela gênerait le développement normal des forces de production actuelles ainsi que l'exploitation des progrès de la science par la vaste communauté internationale, sur la base de l'égalité des droits de tous les Etats, et limiterait en outre le droit des Etats au développement global des ressources naturelles.

8. Mais les pays qui ont signé le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et accepté le contrôle de l'Agence internationale de l'énergie atomique ne peuvent que constater avec regret qu'aucun résultat important n'a été enregistré eu égard à l'application dudit traité. Il y est stipulé que les puissances nucléaires s'engagent à prendre des mesures efficaces pour arrêter la course aux armements, dans le domaine nucléaire en général. Par ailleurs, ils se reconnaissent des obligations concrètes eu égard aux transferts de la technologie nucléaire, en particulier vers les pays en développement.

9. Le Gouvernement yougoslave considère qu'il s'agit là d'un problème très complexe qui comporte bien des aspects, militaires, économiques, politiques, juridiques, écologiques, moraux et autres. C'est d'ailleurs précisément pour cette raison qu'on devrait accorder aux problèmes nucléaires l'attention voulue avec la participation de la communauté internationale tout entière. Il faudrait constamment rechercher des solutions nouvelles. Il est donc totalement inacceptable qu'un pays ou un groupe de pays donné impose de quelconques mesures supplémentaires, surtout lorsqu'elles ont pour effet d'entraver le développement indépendant de l'énergie nucléaire et son application dans le cadre des plans de développement.

/...

10. Le Gouvernement yougoslave envisage aussi le problème du point de vue du développement économique. Il est d'une importance extraordinaire et décisive pour le développement des forces de production dans le monde en général et dans chaque pays pris séparément en particulier que le transfert de technologie puisse s'opérer librement et sans discrimination. Cela est notamment essentiel s'agissant de combler l'écart entre pays développés et pays en développement et d'instaurer le nouvel ordre économique international.

11. C'est en fonction de ces considérations que la Yougoslavie s'est efforcée, seule et avec d'autres pays non alignés, de faire largement accepter la nécessité du libre accès à la technologie nucléaire, assorti de l'étude constante des besoins et possibilités s'agissant de l'adoption par la communauté internationale de mesures encore plus efficaces de lutte contre la prolifération des armes nucléaires. Les pays en question s'opposent à ce que l'on impose unilatéralement de nouvelles restrictions et des conditions supplémentaires au transfert de la technologie nucléaire car cela risquerait de compromettre leurs programmes dans ce domaine. Comme il est difficile aujourd'hui d'envisager de développer des forces de production sans recourir aux techniques nucléaires pour s'assurer un développement indépendant, les pays en développement sont contraints, étant donné l'accès limité à la technologie nucléaire, d'accélérer le développement de leurs propres capacités, bien que cela ait actuellement pour conséquence d'opérer une ponction supplémentaire sur leurs ressources matérielles déjà limitées.

12. Vu l'importance qu'ils y attachent, les pays en développement et les pays non alignés ont accordé une attention particulière à ce problème à la Conférence de Colombo des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, à la réunion ministérielle de New Delhi des pays non alignés et à la récente réunion de La Havane du Bureau de coordination des pays non alignés, en particulier dans la perspective de l'emploi de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Ils ont souligné l'importance de l'emploi de l'énergie nucléaire pour le développement économique des pays en développement et la nécessité d'une coopération internationale accrue dans ce domaine en vue d'assurer l'application de l'énergie nucléaire à la réalisation des objectifs de développement des pays en développement. Ils ont insisté sur l'obligation incombant aux pays développés de fournir aux pays en développement une assistance technique et autre dans ce domaine et ont exprimé l'espoir que les pays développés manifestent une plus grande sensibilité et une plus grande compréhension à l'égard des besoins des pays en développement en matière d'énergie. Par ailleurs, les pays en développement s'efforcent d'accéder aux réalisations de la science et de la technique, car cela accélérerait leur développement économique indépendant et étendrait leur coopération économique mutuelle.

13. C'est cette même position que la Yougoslavie adoptera à la prochaine Conférence des ministres des affaires étrangères des pays non alignés à Belgrade. Les pays non alignés et les pays en développement se félicitent également que l'Organisation des Nations Unies ait décidé de convoquer la Conférence sur la coopération technique entre pays en développement à Buenos Aires. Ils espèrent que cette conférence contribuera à faire accepter la coopération technique entre pays en développement comme un aspect important de la coopération technique en général. Ils espèrent aussi que la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique qui doit se tenir à Vienne aura des résultats appréciables.

/...

14. La question de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire a été examinée récemment par plusieurs réunions scientifiques internationales (à Persépolis et à Salzbourg, tandis que se poursuit l'évaluation internationale du cycle du combustible nucléaire). Les conclusions de ces réunions ont également confirmé l'importance de cette question et de la solution qu'il convient d'apporter au problème de l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Une conférence destinée à promouvoir la coopération internationale dans l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, telle qu'elle a été proposée lors de la dernière session de l'Assemblée générale, pourrait tirer parti de ces conclusions.

15. L'activité et le rôle de l'Agence internationale de l'énergie atomique devraient être examinés dans le cadre d'une telle conférence. Le Gouvernement yougoslave estime que l'Agence pourrait jouer un rôle important, en premier lieu, en favorisant la mise au point et le transfert des techniques nucléaires à des fins pacifiques à tous les pays et, notamment, aux pays en développement qui ne disposent ni de ces techniques et ni de cette énergie.

16. A cet égard, l'Agence internationale de l'énergie atomique devrait résister à toutes les tendances allant à l'encontre de ses objectifs et de son statut. Elle doit également contribuer à réduire le danger de la prolifération des armes nucléaires en prenant des mesures adéquates contre tout abus éventuel. L'Agence devrait s'adapter à la complexité de la nouvelle situation. Les pays en développement devraient obtenir la place et le rôle qui leur reviennent au sein de l'Agence. Cela créerait les conditions préalables à une véritable démocratisation des relations dans le cadre de cet organisme. Lors de la réalisation de leurs programmes nucléaires, les pays en développement attendent de l'Agence qu'elle leur fournisse une assistance nouvelle sur le plan qualitatif. Ils escomptent que l'Agence s'opposera à toute mesure qui risquerait de gêner ou de limiter leurs activités dans le domaine de la science et des techniques nucléaires et qu'elle appuiera totalement les actions visant à permettre à ces pays de devenir aussi indépendants que possible notamment dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire.

17. Pour la Yougoslavie, la dernière session de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies a démontré que les problèmes de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire sont d'une importance primordiale et que l'accumulation des problèmes rend impérative la nécessité de leur trouver rapidement une solution d'urgence (le problème a été abordé dans les résolutions 32/6, 32/49, 32/50, 32/8 et 32/87 de l'Assemblée).

18. Cela a également été confirmé par l'adoption, par consensus, de la résolution 32/50 invitant tous les Etats à envisager la possibilité de convoquer en temps opportun, sous les auspices d'organismes des Nations Unies, une ou plusieurs conférences internationales dans le but de promouvoir la coopération internationale dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, conformément aux objectifs de ladite résolution.

/...

19. Le Gouvernement yougoslave approuve l'idée de convoquer, en temps opportun, une conférence internationale au niveau des gouvernements et sous les auspices d'organismes des Nations Unies afin de promouvoir la coopération internationale dans l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire aux fins du développement économique et social. La Conférence examinerait tous les aspects de l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques et aborderait les sujets suivants :

a) Aspects économiques et politiques de l'énergie nucléaire dans le monde (conditions et possibilités de coopération dans ce domaine; projections relatives au développement à l'échelon mondial, régional et national; possibilités, conditions et problèmes du financement, disponibilités et besoins de matières premières;

b) Techniques nucléaires et possibilité de les transférer (problème du transfert; coopération industrielle : possibilités et conditions; problèmes de l'association de pays pour la mise en oeuvre des programmes d'application des techniques nucléaires; utilisation des techniques nucléaires aux fins du développement économique des pays en développement);

c) Matières premières nucléaires et leur utilisation (projections concernant les matières premières nucléaires dans le monde; assistance pour la prospection des matières premières nucléaires dans les pays en développement; conditions de la liberté et de la sécurité du transfert de combustibles nucléaires; possibilité d'association de pays aux fins d'exploiter le combustible et le cycle du combustible);

d) Problèmes de l'abus éventuel de l'énergie nucléaire (sécurité générale dans ce domaine; dispositifs nationaux de sécurité; dispositifs collectifs de sécurité; obligations internationales incombant aux utilisateurs d'énergie nucléaire);

e) Aspects juridiques de la mise au point des techniques nucléaires et de l'utilisation de l'énergie nucléaire (régimes juridiques concernant la sécurité des installations nucléaires; systèmes nationaux et internationaux de règlements et garanties juridiques);

f) Problèmes de l'environnement humain dans le cadre du transfert des techniques nucléaires;

g) Coopération scientifique et technique (possibilités et conditions de recherches communes, échange d'informations, formation de personnel);

h) Rôle des organisations internationales (AIEA : transfert des techniques et garanties; ONUDI : assistance technique; PNUE : problèmes de l'environnement humain; ainsi que l'activité des autres organismes internationaux spécialisés dans ce domaine);

/...

i) Contributions des réunions internationales à la mise au point des techniques nucléaires (Persépolis, Salzbourg, Programme international d'évaluation du cycle du combustible nucléaire, Conférence des Nations Unies sur la coopération technique entre pays en développement de Buenos Aires, Conférence des Nations Unies sur la science et la technique de Vienne).

20. Enfin, le Gouvernement yougoslave tient à souligner que l'on compte sur la contribution de l'Organisation des Nations Unies et de ses institutions spécialisées, notamment l'AIEA, à la tenue et au succès de la Conférence internationale mentionnée ci-dessus.
